



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

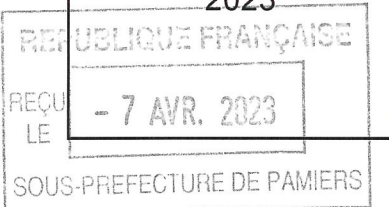
Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :
30/03/2023

OBJET

Vote du
budget
2023



Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
06 avril 2023
et publication du
06 avril 2023

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.

Le secrétaire de séance,

**Mme PERIDON-
GONZALEZ Janine,**

Le Maire,

Jean CRESPIY

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPIY, Le Maire.

Étaient présents : M. CRESPIY Jean, M. LEMOINE Denis, M. PERROT Alain, Mme PECCATTE Bernadette, M. DENOS Bernard, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, M. VIDOTTO Matthieu, M. PEDOUSSAUD Jean, M. BELBEZE Jean-Jacques

Étaient absents excusés : Mme CARTAILLAC Aude,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, notamment les articles 11 et 13 ;

VU la nomenclature comptable M14 ;

VU la décision de voter le Budget Principal 2023 aux Chapitres ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
011 (Charges à caractère général)	76 298.87	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	42 913.44
012 (Charges de personnel)	36 200.00	013 (Atténuations de charges)	2 500.00
014 (Atténuations de produits)	10 600.00	70 (Produits des services)	800.00
042 (opérat d'ordres entre sections)	0.00	73 (Impôts et taxes)	11 500.00

		731 (Fiscalité locale)	55 000.00
65 (Autres charges gestion courantes)	43 950.00	74 (Dotations et participations)	48 835.43
66 (Charges financières)	1500.00	75 (Autres produits gestion courante)	7 000.00
67 (Charges exceptionnelles)	500.00	77 (produits exceptionnels)	500.00
TOTAL	169 048.87		169 048.87

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
040 (Opération d'ordre)	0.00	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	147 267.17
041 (opérations patrimoniales)	0.00	040 (operat d'ordres entre sections)	0.00
10 (Dotations fonds divers réseaux)	3 000.00	041 (opérations patrimoniales)	1 000.00
16 (Remboursement d'emprunts)	7 600.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	41 117.25
20 (Immobilisations incorporelles)	10 000.00	13 (Subventions d'investissement)	44 086.53
21 (Immobilisations corporelles)	281 870.95	16 (emprunts reçus)	70 000.00
23 (Immobilisations en cours)	1 000.00	23 (Immobilisation en cours)	0.00
TOTAL	303 470.95		303 470.95

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le budget tel que présenté par Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	265 470,95	156 203,78

+ +

Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	38 000,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	147 267,17

= =

Total de la section d'investissement (2)	303 470,95	303 470,95
--	------------	------------

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	169 048,87	126 135,43

+ +

Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	42 913,44

= =

Total de la section de fonctionnement (3)	169 048,87	169 048,87
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (4)	472 519,82	472 519,82
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

